

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

FONDS SOCIAL DE LA RDC



Projet STEP 2 _ Financement Banque Mondiale (IDA 6665-ZR/D6420-ZR)

TERMES DE REFERENCE ET ETENDUE DES SERVICES

CONSULTANT DE NIVEAU NATIONAL

CHARGES DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (CSAES)

Les candidatures féminines sont vivement encouragées

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (DRC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur de USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », second financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (« STEP »). Le Ministère des Finances, autorité de tutelle du projet, a signé un Accord Subsidaire avec le Fonds Social de la RDC (FSRDC) pour l'exécution du Projet.

Ce projet de protection sociale a pour objectif d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays. Le Projet STEP 2 comprend cinq composantes : trois composantes techniques, une composante de gestion, et une composante d'intervention d'urgence. Les composantes techniques comprennent, entre autres, la construction et réhabilitation d'infrastructures communautaires, un large programme de filets sociaux, et un appui à la structuration du secteur social. Cinq provinces seront initialement bénéficiaires du projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangi. Une attention particulière est portée aux questions de déplacements forcés.

A ce titre, le FSRDC recrute **des Chargés de Sauvegardes Environnementales et Sociales (CSAES)** pour intégrer l'équipe dédiée à la mise en œuvre du Projet STEP 2 dans ses bureaux provinciaux du Kasai Central, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangi et de l'Ituri.

Les détails sur le Projet et sur le FSRDC peuvent être obtenus sur les liens suivants : <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P171821> et <https://www.fondsocal.cd/>

2. DEFIS

- La mise en œuvre du Projet porte sur 1 000 communautés dans plusieurs provinces, soit **une multitude de sites** et un très **grand nombre de bénéficiaires**, estimés à 2.5 millions ;
- Un grand nombre de bénéficiaires directs sont des déplacés, des réfugiés et leurs communautés d'accueil, localisés dans **des zones éloignées difficiles d'accès** et affectées par **la fragilité, la violence, et des conflits récurrents** ;

- Le Projet comprend une composante de réhabilitation et/ou construction d'infrastructures communautaires de base et une très large composante de transferts sociaux, **notamment des transferts monétaires inconditionnels (TMI)** d'une part et d'autre part des **transferts monétaires conditionnés au travail (« cash-for-work/THIMO »)**, dans un contexte où le secteur de protection sociale est peu structuré (absence de registre social, etc.) ;
- Le Projet requiert un **mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) robuste** pour en assurer la redevabilité et la sauvegarde des bénéficiaires et des communautés ;
- Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour atteindre ses objectifs en **3 ans et demi**.

3. MANDAT DU CHARGÉ DES SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

De façon générale, la mission du Chargé en Sauvegardes Environnementales et Sociales (CSAES) est d'assister le Chef d'Antenne (i) dans la recherche de solutions pratiques aux défis de mise en œuvre du Projet dans le domaine qui est le sien ; et (ii) dans ses relations avec les partenaires publics et privés du domaine dans chacune des provinces où le CSAES est affecté.

Sous la supervision technique du Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et du Spécialiste en Sauvegardes Sociales, le CSAES a pour fonction principale de superviser la mise en œuvre technique de tous les instruments de sauvegardes environnementales et sociales dans les communautés bénéficiaires, en particulier la valorisation et la protection de la main d'œuvre locale et garantir l'atteinte des résultats du volet environnemental et social, en appliquant la stratégie ambitieuse, la planification proactive et la gestion rigoureuse des activités au niveau de sa province d'affectation ;

De façon spécifique, le **CSAES** a pour attribution de :

Sur le plan technique :

- Conseiller le bureau provincial du FSRDC sur toutes les questions environnementales et sociales ;
- Veiller à l'application des prescrits des instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés dans le cadre du Projet notamment : (i) le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), (ii) le Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA), (iii) le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), et (iv) le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) ;
- Garantir la prise en compte des mesures environnementales et sociales dans la mise en œuvre des chantiers exécutés par le Projet au niveau provincial ;
- Faire les examens préalables environnementaux et sociaux (screening) afin de catégoriser les différents chantiers en exécution pour préparer, le cas échéant, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Veiller à l'intégration des prescriptions environnementales et sociales des PGES dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de Demande de Cotation (DDC) ainsi que dans le contrat des prestataires ;
- S'assurer de la mise en place et bon fonctionnement du MGP au niveau de chaque site d'intervention du Projet au niveau provincial ;
- Suivre en collaboration avec l'Expert en Violences Basées sur le Genre (EVBG) tout cas de Violences Basées sur le Genre (VBG), d'Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et

d'Harcèlements Sexuels (HS) pendant l'exécution des activités du Projet au niveau provincial ;

- Procéder à l'identification d'impacts environnementaux et sociaux potentiels non suffisamment identifiés ou traités par les bureaux d'études, les Comités Locaux de Développement (CLD), le maître d'ouvrage ou les entrepreneurs, et y apporter des mesures d'atténuation ou un Plan de Mise en Conformité (PMC) ;
- Assurer d'autres tâches lui confié(e) par la hiérarchie dans le cadre de son travail.

En matière de suivi et coordination :

- Elaborer les Plans de Travail Opérationnels (PTO) trimestriels liés à son poste ;
- Participer à l'évaluation des PTO trimestriels du bureau provincial à la fin de chaque trimestre ;
- En collaboration avec le Chargé de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (CTHIMO) et le Chargé de Travaux d'Infrastructures Communautaires (CTIC), assurer le suivi des indicateurs de performances environnementales et sociales des chantiers en fonction de l'évolution des chantiers au niveau provincial ;
- Permettre aux bureaux provinciaux de répondre à toute demande de données sur le Projet émanant de la Coordination Générale en matière environnementale et sociale tout en intégrant les aspects VBG/EAS/HS ;
- Assurer la cohérence et la qualité des données recueillies par les points focaux environnementaux et concilier celles-ci avec les données du système MARTA* en vue de l'élaboration des différents rapports environnementaux et sociaux.

* *Monitoring Automated for Real Time Analysis* (MARTA) est le système de supervision à distance basée sur la plateforme KoboToolbox, qu'a été développé par le FSRDC pour le suivi des activités de travaux.

En matière de renforcement des capacités :

- Conseiller les décideurs provinciaux et les différents parti-prenantes sur la nécessité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre des chantiers du Projet ;
- Assurer la prise en compte des aspects environnementaux par les prestataires (entreprises, bureaux d'études, etc.), par le renforcement des capacités requis par chaque acteur à différents niveaux de réalisation des activités ;
- Assurer l'appropriation des instruments de gestion sociale et environnementale du Projet par l'équipe provinciale du FSRDC, ainsi que les points focaux environnementaux (PFE) ;
- Former les entités partenaires et les PFE à la bonne tenue des outils de collecte des données environnementales et sociales.

En matière de reportage :

- Produire dans le délai prescrit les rapports mensuels d'activités en collaboration avec les PFE ;
- Assister le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSAE) et le Spécialiste en Sauvegardes Sociales (SSAS) dans la production des rapports semestriels et annuels des activités ;
- Produire les rapports circonstanciels en cas d'incident ou d'accident et les transmettre immédiatement au Chef d'Antenne (CA) ;

4. EVALUATION DES PERFORMANCES

Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation de la performance du **CSAES** :

- La qualité et le respect des délais des rapports de suivis de sauvegardes ;
- Les rapports de suivi requis (périodiques et mensuels) sont soumis et approuvés par le Chef d'Antenne et validés par les spécialistes en sauvegardes de la coordination générale (SSAS et SSAE) ;
- Les activités liées aux aspects sociaux et environnementaux prévues dans le budget et chronogramme sous sa responsabilité sont dans le délai et exécutés à 100%.
- Les Contrats, Chartes et Codes de Bonne Conduite sont signés par tous les personnels et bénéficiaires, et sont strictement appliqués ;
- Le rapport de formation/sensibilisation des parties prenantes sur les exigences sociales et environnementales du Projet est mis à jour régulièrement et reflète le niveau d'avancement des activités ;
- L'audit technique et social confirme le respect des procédures et la qualité des instruments.

Les indicateurs de performance du CSAES sont :

- Le plan organisationnel standard de gestion, supervision et appui des points focaux environnementaux est mis à jour régulièrement selon l'évolution des activités du projet ;
- Les rapports de suivi requis (périodiques et mensuels) sont soumis et approuvés par le CA/Chargé Provincial des Opérations et validés par les spécialistes en sauvegardes de la coordination générale (SSAS et SSAE) ;
- Les activités liées aux aspects sociaux et environnementaux prévues dans le budget et chronogramme sous sa responsabilité sont dans le délai et exécutés à 100%.
- Les Contrats, Chartes et Codes de Bonne Conduite sont signés par tous les personnels et bénéficiaires, et sont strictement appliqués ;
- Le rapport de formation/sensibilisation des parties prenantes sur les exigences sociales et environnementales du Projet est mis à jour régulièrement et reflète le niveau d'avancement des activités ;
- L'audit technique et social confirme le respect des procédures et la qualité des instruments.

Le renouvellement du contrat est soumis à l'évaluation satisfaisante des performances du CSAES après avis favorable de la Banque mondiale.

5. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Placé sous l'autorité institutionnelle du Chef d'Antenne (CA), il supervise et évalue les performances du **CSAES**.

Le CSAES travaillera en étroite collaboration avec le SSAS, le SSS, l'EVBG au niveau de la coordination générale et les autres Chargés des composantes au niveau provincial, en particulier le CTIC, le CTHIMO et le consultant MGP.

6. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

Les qualifications et aptitudes **indispensables** pour cette mission sont les suivantes :

- Être titulaire **d'un diplôme d'études supérieures (Bac+3)** dans les domaines suivant : sociologie, anthropologie, techniques de développement, science de l'environnement, ou autre domaine connexe ;
- Justifier d'au moins **3 années d'expérience professionnelle** pertinente dans le domaine de **l'évaluation environnementale et sociale** des programmes ou projets de développement financés par les partenaires multilatéraux et/ou bilatéraux, dont au moins 2 ans en qualité de **chargé des sauvegardes environnementales et sociales**;
- Être familiarisé(e) avec **les politiques de sauvegardes environnementales et sociales** de la **Banque Mondiale**, notamment les Politiques Opérationnelles (PO), et plus précisément la PO 4.12 (Réinstallation involontaire) et la PO 4.10 (Populations Autochtones) ;
- Avoir une bonne connaissance des **textes juridiques nationaux et internationaux** applicables en **matière de sauvegardes environnementales et sociales** ratifiés par la RDC ;
- Avoir une bonne connaissance des **outils standards informatiques** (World, Excel, Powerpoint, Internet, etc.) ;
- Avoir une maîtrise parfaite du **français**, à l'écrit comme à l'oral.

Les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Avoir une maîtrise dans le screening environnemental et social ;
- Avoir des notions sur les mécanismes de gestion des plaintes ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ; un esprit d'initiative et de la rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Posséder une maîtrise des langues locales (Swahili, Lingala, Tshiluba) ;
- Avoir une expérience opérationnelle en RDC ;
- Avoir l'habitude de travailler avec les structures étatiques et les administrations locales ;
- Avoir une expérience avec les programmes de développement communautaire, de filets sociaux, y compris de transferts monétaires et, ou, de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre ;
- Avoir le sens de l'organisation et une aptitude à travailler dans une équipe multidisciplinaire, tout en ayant la capacité de travailler efficacement de manière indépendante ;
- Disposer de qualités de leadership avec de bonnes capacités de communication et de relations interpersonnelles ;
- Être dynamique, prêt à aller sur le terrain avec les équipes et à la rencontre des bénéficiaires et communautés, et avoir une très forte motivation pour une mission compliquée dans un environnement difficile.

7. LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Il est prévu le recrutement de cinq (05) CSAES qui seront affectés dans les chefs-lieux des provinces concernées par le Projet (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasai Central, Nord Ubangi et Ituri), au siège du FSRDC, où sont aménagés des bureaux pour l'équipe du Projet. Le CSAES effectuera des missions fréquentes sur le terrain à l'intérieur de la province et parfois à Kinshasa à la Coordination Générale du FSRDC. Le Projet mettra à la disposition du CSAES les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

8. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate pour le Nord Ubangi et le Kasai Central;
- Durée : 12 mois dont une période probatoire de 4 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation satisfaisante des performances ; et avis de non-objection de la BM
- Type de contrat : contrat-type au forfait mensuel, signé entre le FSRDC et le CSAES, après avis technique de la BM ;
- Rémunération et frais divers : salaire attractif, montant et modalités de paiement négociés, billet A/R et frais d'installation, de communication et d'assurance maladie et cotisation sociale.

Cette mission du CSAES est entièrement financée sur les Fonds de la Banque Mondiale versés sur un compte dédié du FSRDC. Toute prestation externe du CSAES devra obtenir l'autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant qu'il dispose d'un contrat à plein temps (100 %) avec le FSRDC.

9. METHODE DE RECRUTEMENT

Le/la **CSAES** sera recruté(e) sur la base de ses qualifications académiques, de son expérience professionnelle pertinente et de sa capacité à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidat(e)s sur la base des qualifications et aptitudes indispensables ; (ii) comparaison des dossiers de candidature, (iii) entretien individuel des trois meilleur(e)s candidat(e)s de la liste restreinte, et (iv) avis technique de la BM sur le/la candidat(e) retenu(e).

Chaque candidat(e) devra fournir :

- Un **curriculum vitae** (3 pages maximum et en PDF), comprenant deux (2) références que le FSRDC peut contacter par e-mail ;
- Une **lettre de motivation** (2 pages maximum en Word ou en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le/la candidat(e) face aux défis de la mise en œuvre du Projet, (d) la disponibilité immédiate du/de la candidat(e) et (e) la province d'intérêt (Aucun candidat ne peut soumissionner pour deux bureaux provinciaux).

Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature. Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées des candidat(e)s présélectionné(e)s après leur entretien.

A envoyer avant le **30 mars 2021** à minuit (heure de Kinshasa), à l'adresse email suivante : recrutementstep2 csaes@fondsocial.cd avec en objet le titre du poste, le nom du/de la candidat(e) et la province d'intérêt (**STEP 2 – Chargé de Sauvegardes Environnementales et Sociales – Prénom Nom – Province**), et les deux pièces jointes.

Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet automatique de la candidature.